sportartenlehrer.ch

sportartenlehrer.ch
Steinackerweg 26
8405 Winterthur

+41 52 233 46 81
info@sportartenlehrer.ch
www.sportartenlehrer.ch

Inscription à l'examen professionnel fédéral abrégé* 2027

Date et lieu de l'examen épreuve d'examen 1 :	été | automne 2027 selon l'annonce séparée de votre association sportive
Frais d'examen :	CHF 1'000.00
Remise de l'inscription auprès de votre association sportive :	04.01.2027 au 11.06.2027

* Les personnes qui sont titulaires du brevet « entraîneuse/entraîneur de sport de compétition avec brevet fédéral » ou « entraîneuse diplômée/entraîneur diplômé de sport d'élite » ou d'un diplôme universitaire de « professeure/professeur de sport diplômée/diplômé » (avec formation professionnelle pédagogique) ou d'un brevet fédéral au sens du règlement d'examen, ch.7.12 sont dispensées de l'épreuve d'examen 2 (travail d'examen) et de l'épreuve d'examen 3 (étude de cas), à condition qu'ils présentent une copie correspondante de leur diplôme pour être admis à l'examen.

Veuillez cocher

☐ Par la présente, je m'inscris à l'examen professionnel fédéral pour professeure/professeur d'une discipline sportive[1]

Données personnelles

Nom				
Prénom				
Rue			No.	
NPA		Lieu	Canton	
Portable		Téléphone fixe		
E-Mail				
Lieu d'origine			Canton	
Date de naissance		Numéro AVS		
Nationalité		Langue maternelle		
Langue d'examen désirée				
Discipline sportive				
Association sportive nationale				

Formation professionnelle

Règlement d'examen, ch. 3.31 a) : sont admis à l'examen qui sont titulaires d'un certificat fédéral de capacité, d'une maturité, d'un certificat d'une école de culture générale (ECG) ou d'un titre équivalent.

Année	**Formation | Diplôme** (joindre l'attestation)

Formation de professeure/professeur (sport)

Règlement d'examen, ch. 3.31 c) + d) : sont admis à l'examen qui sont titulaires de la plus haute reconnaissance J+S et/ou esa en tant que monitrice/moniteur (formation continue 2) dans leur discipline ou d'une qualification au moins équivalente et qui ont suivi avec succès les cours offerts dans leur orientation ou dans les disciplines non subventionnées par J+S et/ou esa, ont suivi avec succès les cours offerts dans leur orientation.

Année	**Formation J+S et/ou esa et/ou association sportive** (joindre l'attestation)

Pratique professionnelle (sport)

Règlement d'examen, ch. 3.31 b) : sont admis à l'examen qui peuvent justifier d'une expérience pratique d'au moins 2 ans en tant que professeure/professeur ou monitrice/moniteur active/actif dans l'orientation choisie et d'au moins 250 unités ou leçons enseignées au cours des 3 dernières années.

Des informations précises <u>des 3 dernières années</u> sont obligatoires (joindre l'attestation)

Année | Unités/Leçons enseignées

Employeurs (avec adresse complète)

Année | Unités/Leçons enseignées

Employeurs (avec adresse complète)

Année | Unités/Leçons enseignées

Employeurs (avec adresse complète)

Formation de samaritain et/ou de secourisme

Règlement d'examen, ch. 3.31 f) : sont admis à l'examen qui peuvent justifier dans l'orientation choisie d'une formation d'un niveau approprié (défini par l'association sportive concernée) dans le secteur sanitaire et/ou des premiers secours qui ne remonte à plus de 4 ans.

Année	**Formation | Diplôme** (joindre l'attestation)

Condition d'annulation | Annexes | Signature

Les pièces jointes ci-dessous doivent toutes être envoyées à votre association sportive avec cette inscription au plus tard le 11.06.2027.

Veuillez cocher

- ☐ Je confirme avoir pris connaissance des conditions d'annulation et de les accepter
- ☐ Attestation « formation professionnelle »
- ☐ Attestation « formation de professeure/professeur (sport) »
- ☐ Attestation « pratique professionnelle du sport » (attestation avec indication des leçons enseignées)
- ☐ Attestation « formation sanitaire et/ou de secourisme »
- ☐ Copie d'une pièce d'identité officielle avec photo (carte d'identité ou passeport)
- ☐ Version abrégé du curriculum vitae

Les candidates et candidats ont préalablement pris connaissance des directives et du règlement d'examen.

Les directives, le règlement d'examen et d'autres fiches informatives sont disponibles sur www.sportartenlehrer.ch dans la zone download.

Les délais sont à respecter strictement, faute de quoi la candidate et le candidat ne sera pas admis à l'examen professionnel.

Si vous avez des questions ou si quelque chose n'est pas clair, le secrétariat se fera un plaisir de vous aider.

Lieu et date

Signature candidate | candidat

X _____

Remarques

[1] Au cas où le nombre des candidates recommandées/candidats recommandés par les associations dépasserait les possibilités d'organisation d'une session de l'examen professionnel concerné, la décision d'admission à l'examen ou l'éventuelle inscription sur une liste d'attente sera prise de manière définitive par la commission d'examen de sportartenlehrer.ch (éventuellement après consultation des associations nationales concernées ou d'après une liste de priorité transmise par ces dernières)